

Les échos balbignois

N°8 / NOVEMBRE 2011

Pôle multimodal

Cet aménagement a été fait dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour les utilisateurs des cars aux heures de pointes, les matins et les soirs, par nos jeunes étudiants.



Avant



Après

Mini-rapport Financier

L'année 2010 s'est terminée par un excédent de Fonctionnement égal à 633 343 € et par un déficit des opérations d'Investissement de 209 722 €.

Si nos recettes courantes de Fonctionnement progressent de 3,94 %, elles demeurent toutefois inférieures de 3,85 % à la moyenne départementale.

Nos dépenses courantes de Fonctionnement baissent de 1,10 % et sont identiques à la moyenne départementale...

Le fait marquant de l'année 2010 est la forte progression des dépenses réelles d'Équipement : 640 176 € contre 431 519 € en 2009. Voirie, bâtiments, mais surtout d'équipement en achat de matériel.

C'est ainsi que pour les dépenses d'Investissement, nous approchons la moyenne départementale (- 5 %).

Cet effort nous a conduit à emprunter 200 000 € à 3,40 %. Malgré ce prêt, notre endettement représente 227 € par habitant, alors que la moyenne départementale

excède 880 €.

L'annuité payée est de 72 % inférieure à l'annuité moyenne départementale.

Nous avons donc des capacités dans ce domaine.

En matière fiscale, nos taux sont bien inférieurs aux taux moyens départementaux : de 20 % pour la taxe d'habitation et de 32 % pour la taxe foncière bâtie... Comme les bases de ces impositions sont également inférieures aux bases moyennes départementales, nos produits sont par conséquent, inférieurs eux aussi : de 26 % pour la taxe d'habitation et de 34 % pour la taxe foncière bâtie. Ceci explique que les recettes provenant de nos impôts locaux soient inférieures de près de 22 % aux recettes fiscales moyennes dans le département...



Restaurant scolaire

NOTRE RESTAURANT SCOLAIRE VICTIME DE SON SUCCÈS :

Effectivement, en raison de la qualité des menus concoctés par notre Cuisinier et l'aide apportée par l'équipe qui l'entoure, nous devons pousser les murs ce qui va permettre de doubler la capacité d'accueil, et permettra à nos jeunes gourmets de savourer les repas qui leur seront servis dans de meilleures conditions.

Edito



Comme vous le constatez, nous continuons dans l'avancement de nos projets :

Le Pôle multimodal, les toilettes publiques, l'agrandissement du restaurant scolaire,

L'aménagement d'une nouvelle cour à l'école « Les Rambertes » et nous espérons bien être en mesure de vous annoncer de nouveaux projets dans les mois qui viennent.

Notre gros soucis reste la fermeture de la laiterie.

Essayons cependant de rester optimistes, il ne faut pas baisser les bras, notre commune a de l'avenir.

Jean-Marc Régnier
Maire de Balbigny

La lettre d'information - Ville de Balbigny

Les Échos balbignois n°8 - Novembre 2011

Mise en page et impression : Créa7 - 04 77 26 06 68

Tirage : 1400 exemplaires.



Avant



Après

Les actions du CMJ

Les animatrices du CMJ
Mme Eliane BECARD et Mme Sandrine PALMIER.

Le CMJ, Conseil Municipal Jeunes, a inauguré ce 22 octobre 2011 les jeux installés vers les cours de tennis de notre commune, jeux qui étaient le choix d'un de ses projets pendant son mandat.

En présence de Mr le Maire, Mr PONCET Marc représentant l'école Les RAMBERTES, Mme PONCET Armelle Directrice de l'école St Joseph, les présidents de différentes associations,

Mr Lucien CHANCOLON qui a rédigé un livre sur la commune dont 1 exemplaire a été remis aux 4 élus présents du CMJ ; les parents des enfants du CMJ, tous sont remerciés de leur présence.



→ Visite de l'A89

→ Un NOM pour nos écoles...

→ Ecole Maternelle



Les petites Rambertes

→ Ecole Primaire



Les Rambertes

Nos écoles publiques n'avaient pas de noms particuliers.

Les élus du CMJ, ont émis l'idée, parmi d'autres, d'attribuer un nom à chacune des 2 écoles.

Leur mandat de 2 ans se termine, et nous souhaitons au prochain CMJ dont le vote aura lieu : le Mardi 15 Novembre 2011 d'avoir eux aussi de beaux projets à présenter.

La cour d'école

La création d'une annexe à la cour existante s'est imposée suite aux travaux d'agrandissement du restaurant scolaire.

Dans cette nouvelle cour des toilettes ont été installées.

Des arbres seront plantés pour un meilleur confort pendant les journées ensoleillées.

→ "Les Rambertes"

→ Avant



→ Après



L'USEP

L'USEP est une institution pour l'école de Balbigny puisque cette dernière y est affiliée depuis de nombreuses années par le biais du Sou des Ecoles. Cela représente environ 200 enfants qui ont une licence sur les deux écoles. Tous les collègues de l'élémentaire sont animateurs USEP ainsi que Mme Camilong et Mr Perret de l'école maternelle.

Chaque année, chaque classe participe à 5 rencontres sportives avec des thèmes allant du rugby, à l'athlétisme, la danse... L'esprit Usépien est de responsabiliser chaque enfant en l'impliquant dans l'organisation de chaque rencontre soit par l'arbitrage, soit par la présentation des ateliers...

L'évolution éducative fait que l'USEP, et donc la pratique d'un sport, se croise avec d'autres matières comme le français, les mathématiques et l'éducation civique. En effet, lire une carte d'orientation, gérer et animer un jeu, respecter son adversaire, mesurer et mettre en place un atelier... font appel à de nombreuses compétences.

L'école fait partie du secteur USEP de Feurs et est présidée par Mr Bernard PIGNARD.

L'USEP (l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) fonctionne depuis 1939 dans notre département.



SCOT

QUE SIGNIFIE LE MOT SCOT : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE et pourquoi l'avoir créé !

LE SCOT est un document de planification permettant aux communes de mettre en cohérence leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement ;

Le SCOT LOIRE CENTRE

Il a été fait autour des projets et des impacts liés à l'A89 qui va renforcer le centre du département et être le trait d'union entre Roanne et St Etienne et entre Clermont et Lyon.

le PLU (Plan Local Urbanisme) doit s'adapter au SCOT et détermine pour chaque commune le nombre de permis de construire en fonction de différents critères, rappelés ci-dessous.

Le périmètre du SCOT Loire Centre a été arrêté le 23 novembre 2009 et sa création a eu lieu le 27 juillet 2010.

Il regroupe 7 communautés de communes : COPLER, Val D'Aix, Collines du Matin, Feurs en Forez, Pays D'Astrée, Montagnes du Haut Forez, et la Communauté de BALBIGNY (COBY).

→ **93 communes**
68 812 habitants

Le conseil du SCOT a élu son Président :

→ Mr Christian BERNARD, Maire de MARCLOPT.

Chaque Communauté de Communes a son Vice Président :

→ BALBIGNY : Mr Daniel PEPIN, Maire d'Epercieux Saint Paul.

Il était grand temps de mettre des toilettes dignes de ce nom aux habitants de notre commune et aux touristes.

SSIAD des Montagnes du Matin

→ Service de Soins Infirmiers A Domicile

HISTORIQUE :

Il a été créé en 1988 sur les cantons de Feurs et de Néronde regroupant 29 communes.

Il assure, sur prescription médicale, pour :

- des personnes âgées de plus de 60 ans malades ou dépendantes,
- des adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques, les soins infirmiers et d'hygiène générale, ainsi que la participation à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

Il a pour mission de contribuer au maintien à domicile des personnes, notamment en prévenant ou en différant l'entrée à l'hôpital ou en établissant spécialisé, et en raccourcissant certains séjours hospitaliers.

Il compte 76 places couvrant 29 communes.

Il est divisé en trois secteurs :

BALBIGNY

FEURS

PANISSIERES

afin d'offrir des services de proximité pour les patients et le personnel.



→ Toilettes publiques



Départ en retraite



Le 29 Septembre 2011, la municipalité de BALBIGNY, en présence de Monsieur le Maire, Mr PETIT-BOUT Directeur général des services, ses collègues de travail, les adjoints et conseillers municipaux, ont fêté le départ en retraite de Madame Chantal GRIZONNET, qui après 30 ans de service à la MAIRIE fait valoir ses droits à la retraite.

Mme GRIZONNET aura travaillé auprès de 4 Maires : Mr SALARDON, Mr GABRIE, Mr BOURRAT et Mr REGNY, Maire actuel.

A noter également une étroite collaboration de travail pendant 21 ans avec sa collègue Mme CUSSIERE Marie Claude, elle-même retraitée à ce jour.

Après ces nombreuses années de travail, nous souhaitons à Madame Chantal GRIZONNET une excellente retraite.

Bienvenue à Mme Jocelyne RODAK qui remplace Mme Chantal GRIZONNET à l'urbanisme



REGLEMENTATION

→ Ramassage des escargots

INTERDICTION DE RAMASSER DES ESCARGOTS DE BOURGOGNE DONT LE DIAMÈTRE EST INFÉRIEUR À 3 CM, se munir d'un anneau, et de plus interdit du 1er avril au 30 juin, période de reproduction.

Petits gris :

ramassage autorisé toute l'année à condition qu'ils aient la coquille bordée.



FLEURISSEMENT



Toutes nos félicitations à nos jardiniers, qui avec leur persévérance et leur ingéniosité, ont permis à notre commune de remporter la première place au fleurissement départemental.

ASSOCIATIONS

Les 30 ans du basket



En 1981, M. Jean Vassoille Président de l'Amicale Laique, ainsi que M. Daniel OLLIVIER, arbitre du comité de la Loire, créaient à Balbigny une section Basket.

La première année 17 licenciés sont inscrits et une équipe poussine voit le jour. Les effectifs augmentent d'année en année et la qualité des entraîneurs les mènent au championnat.

Féminine au commencement, la section s'ouvre petit à petit aux garçons. Pour les 10 ans, 100 licenciés inscrits, pour les 20 ans, 112 licenciés. Actuellement l'effectif est légèrement en baisse mais de qualité puisque 64 licenciés ont disputé les championnats départementaux.

En conclusion merci à tous les bénévoles qui ont œuvré pour mener ces équipes au zénith et qu'ils continuent de tracer le sillon des anciens. Rendez-vous dans 10 ans pour les 40 ans de l'AL Balbigny.

La Section de pêche



Société silencieuse et pourtant très active : nettoyage des rives, des abords des gours et du fleuve Loire.

Cette Société organise 4 manifestations dans l'année :

- Coupe de Printemps
- Rencontre des retraités
- Finale rencontre des retraités
- Rencontre fédérale.

Il règne la convivialité, la bonne humeur entre pêcheurs, leurs épouses et les amis de la pêche.

Un merci particulier aux épouses qui épaulent leurs maris dans ces différentes manifestations.

REGLEMENTATION [SUITE]

→ Bruit et nuisances sonores



C'est une des nuisances de voisinage les plus courantes. Les exemples sont nombreux : aboiements, bricolage, tondeuses, appareils de musique, etc.

Depuis la loi du 31 décembre 1992 et le décret du 18 avril 1995, elle peut être sanctionnée quand elle est « de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité » (art. R1334-31 du Code de la santé publique).

Quand il s'agit de bruits provenant d'une activité professionnelle, culturelle, sportive ou de loisirs, le niveau sonore ne doit pas dépasser certaines limites fixées par la loi. Mais aucun seuil n'est fixé pour les nuisances provoquées par l'activité de votre voisin. Et il n'est pas nécessaire que le bruit soit nocturne pour que son auteur soit sanctionné.

Vous pouvez vous adresser au maire de votre commune qui dispose de pouvoirs de police pour réprimer les bruits de voisinage. Il peut notamment déléguer des agents assermentés pour constater l'infraction. Si ces démarches n'aboutissent pas, vous devrez alors engager une action en justice devant la juridiction pénale (puisqu'il s'agit d'un délit) ou civile.

Enfin, sachez que le bruit excessif causé par les chantiers ou les travaux peut être sanctionné s'il résulte du non-respect des conditions d'utilisation du matériel et si l'entrepreneur n'a pas pris toutes les précautions utiles pour limiter les nuisances (art. R1334-36 du Code de la santé publique).

Les Règlementations

→ Les feux de jardin

Chaque saison est traditionnellement marquée par une reprise des diverses activités d'entretien des espaces naturels et des jardins.

Parmi celles-ci, beaucoup génèrent des déchets verts, souvent éliminés par brûlage en infraction avec la réglementation.

LA PRÉFECTURE SOUHAITE DONC RAPPELER LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

La réglementation concernant les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage.

Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fait donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.

→ Déclaration préalable de construction

SONT SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE, LES CONSTRUCTIONS SUIVANTES :

- Constructions créant une surface de plancher supérieure à 2m² mais inférieure ou égale à 20 m²
- Constructions dont la hauteur est supérieure à 12 m et dont la surface de plancher est inférieure à 2m².
- Murs dont la hauteur est supérieure à 2 m
- Piscines dont la surface de bassin est inférieure ou égale à 100 m², qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur inférieure à 1.80 m
- Chassis et serres dont la hauteur est comprise entre 1.80 m et 4 m et dont la surface au sol ne dépasse pas 2 000 m²
- Clôtures
- Travaux de ravalement
- Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment.



28 mai
Fête des mères



10 juin
Merquez party

animations diverses



Équipements spéciaux pour
la sécurité des scolaires



21 juin
Fête de la Musique



Août 2011
le Pays Basque à l'honneur

